

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

### à l'interpellation Fabienne Despot - Faut-il maintenir tel quel le projet de musée des Beaux-Arts ?

#### **Rappel**

*La collection Planque a toujours été qualifiée de "trésor artistique" par les partisans du nouveau Musée cantonal des Beaux Arts. Cette collection, estimée entre 120 et 130 millions de francs par ses dépositaires, était censée combler le trou béant des collections actuelles du musée en matière d'art international de la première moitié du XXe siècle. "Le départ de la collection Planque aurait pour nous des conséquences gravissimes", déclarait Bernhard Fibicher, directeur du Musée cantonal des Beaux Arts, à 24 Heures, le 14 mai 2009. "Il risquerait même d'entraîner celui des autres collections promises."*

*L'annonce du départ de la collection Planque pour le Musée Granet, à Aix-en-Provence, a passablement modifié le discours de M. Bernhard Fibicher. C'est devenu pour lui un "challenge supplémentaire" : "Nous aurons un manque d'œuvres de la première moitié du XXe siècle", admet-il dans le 24 Heures du 22 septembre 2010, "mais je peux vous assurer que nous saurons le compenser par d'autres points forts (...) Je ne peux pas en dire plus pour l'instant mais nous aurons de quoi régater au plan international. Et nous allons tout faire pour montrer que le site et le futur musée méritent la collection Planque. Nous nous battons et vous verrez que dans quinze ans, nous allons la reconquérir."*

*Ce changement d'avis a de quoi surprendre. La certitude de voir revenir la collection Planque à Lausanne est encore plus surprenante. Quinze ans, c'est long. Il est même possible qu'à cette date, M. Fibicher ne soit plus directeur du musée. Mais surtout, l'appréciation qu'il porte ne semble être partagée que par lui-même.*

*- Le retour de la collection Planque est très incertain. D'autant plus que l'attachement de Jean Planque au maintien de sa collection dans le canton de Vaud apparaît aujourd'hui comme une invention de certains partisans inconditionnels du musée. "Cet attachement est contesté par la plupart des membres de la Fondation qui ont bien connu Jean Planque", déclarait déjà l'actuel président de la Fondation, le Dr Michel Pfulg, à 24 Heures, le 14 mai 2009. La propre sœur du collectionneur est encore plus claire : "Personne ne peut prétendre connaître les dernières volontés de mon frère, à part Florian Rodari, conservateur de la collection et moi. Il m'a dit que je pouvais déposer ses tableaux n'importe où, même en Afrique du Sud, pourvu qu'ils soient exposés dans de bonnes conditions. Et*

*qu'ils contribuent au développement culturel de la cité, du pays où ils se trouveraient." ( 24 Heures des 25-26 septembre 2010). Et d'ajouter, concernant le choix du Musée Granet : "Si mon frère le pouvait, je suis certaine qu'il sourirait de contentement à notre décision."*

*- Le nouveau site choisi pour le futur musée lausannois ne la convainc pas davantage. Dans la même interview, Claudine Planque le dit tout net : "Nous doutons de l'emplacement choisi, à la gare."*

*- Claudine Planque n'a guère apprécié l'action de l'Etat pour aider la Fondation à payer les charges occasionnées par la gestion de la collection de son frère : "Le canton nous a laissés vendre", dit-elle, "une partie de nos cinq cents gravures pour payer les impôts qu'il réclamait." Ce qui paraît, il est vrai, une curieuse manière de vouloir conserver une collection qualifiée de "trésor artistique".*

*Avant même que Claudine Planque ne s'exprime publiquement, 24 Heures s'est d'ailleurs fait l'écho de ce que pensent de très larges milieux : "En vérité", écrit le journal le 22 septembre dernier, "personne n'est dupe. Les chances de voir revenir sur les bords du Léman les Bonnard, Picasso, Cézanne et autres Dubuffet réunis par Jean Planque sont à peu près nulles. Ce sont ainsi trois cents tableaux, dessins et sculptures du XXe siècle – un trésor estimé à plus de 120 millions de francs – qui quittent le navire. Autrement dit, un sacré atout qui promettait des échanges d'œuvres avec de grandes institutions muséales. Que reste-t-il dans les soutes ? De grands vides, en particulier dans la première moitié du XXe siècle. René Auberjonois, Alice Bally et Louis Soutter ne suffiront pas à garantir le rayonnement du musée lausannois. Mais dire cela, ce serait tuer dans l'œuf le beau projet des halles CFF de Lausanne. Silence."*

*Je souhaite que le Conseil d'Etat rompe ce silence en répondant aux questions suivantes.*

### **Questions**

*1. Quelle crédibilité le Conseil d'Etat pense-t-il pouvoir accorder à un directeur de musée qui, dans son domaine de compétences, est capable d'asséner des avis totalement contradictoires à quelques mois d'intervalle ? Et de faire des promesses pour dans quinze ans ? Le Conseil d'Etat fait-il encore confiance au groupe responsable des contacts avec les collectionneurs, les artistes et les fondations, composé, en plus du directeur du Musée cantonal des Beaux-Arts, de Bernard Decrauzat et de Pierre Keller ?*

*2. Comment le Conseil d'Etat pense-t-il combler le départ de la Fondation Planque et avec quels moyens financiers, la valeur de cette collection étant estimée à plus de 120 millions de francs ?*

*3. Où en sont les tractations évoquées avec d'autres fondations, en particulier les fondations Ernest Dubois et Toms Pauli, concernant leur éventuelle insertion dans le projet du Musée cantonal des Beaux Arts sur le site des halles CFF ?*

*4. Le départ de la collection Planque diminuant considérablement le rayonnement du futur musée, de l'avis des experts, n'est-ce pas le dernier moment de revoir le site prévu et l'ampleur de l'investissement ?*

*5. N'est-ce pas le dernier moment de revenir à une alternative plus raisonnable, en étudiant par*

*exemple sérieusement la solution proposée par les architectes Jean-Lou Rivier et Blaise Sahy lors du concours organisé pour le choix d'un nouveau site après l'échec de Bellerive ? Leur projet d'une nouvelle construction sur la place de la Riponne, vis-à-vis du Palais de Rumine, avait eu la faveur du jury du concours, mais pas celle du Conseil d'Etat. Au vu des derniers développements, le moment n'est-il pas venu de revoir ce choix ?*

## **Réponse**

### **1. PREAMBULE**

En préambule, le Conseil d'Etat rappelle qu'il a manifesté une volonté constante de contribuer à la préservation et à la mise en valeur de la collection de Jean Planque. Dès 2000, la Fondation Jean et Suzanne Planque a été associée par son Président au projet de futur Musée cantonal des Beaux-Arts (mcba). Malheureusement, l'issue de la votation du 30 novembre 2008 l'a incitée à réserver son engagement pour un autre projet, au grand regret du Conseil d'Etat. Celui-ci lui a alors explicitement proposé son appui financier en réservant à l'usage de la Fondation un crédit important, décidé en 2009 et reconduit en 2010, destiné à la prise en charge des coûts liés à la conservation des œuvres et aux activités de son conservateur. Cette proposition est restée sans réponse. D'autre part, le Conseil d'Etat a tenu la Fondation régulièrement informée de l'évolution du projet Pôle muséal, Halles CFF aux locomotives et a souhaité l'intégrer dans le processus au même titre que d'autres collectionneurs qui suivent le projet et sont tenus très régulièrement informés. Le Conseil d'Etat entend faire de même tout au long des années à venir pour qu'à terme, le Canton puisse voir le retour de cette collection.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat tient également à préciser que l'essor d'un musée et le développement d'un projet tel que celui du mcba ne sauraient dépendre d'une seule collection, aussi prestigieuse soit-elle. Il est utile à cet égard de se référer aux rapports annuels du musée, qui font état notamment de l'enrichissement constant de ses collections depuis 1841, par des achats et par des dons ou des dépôts à long terme de grande valeur, et constituent aujourd'hui un ensemble de plus de 8'500 œuvres.

### **2. REPONSE AUX QUESTIONS**

*1. Quelle crédibilité le Conseil d'Etat pense-t-il pouvoir accorder à un directeur de musée qui, dans son domaine de compétences, est capable d'asséner des avis totalement contradictoires à quelques mois d'intervalle ? Et de faire des promesses pour dans quinze ans ? Le Conseil d'Etat fait-il encore confiance au groupe responsable des contacts avec les collectionneurs, les artistes et les fondations, composé, en plus du directeur du Musée cantonal des Beaux-Arts, de Bernard Decrauzat et de Pierre Keller ?*

Les déclarations de Bernard Fibicher dans le quotidien 24 Heures du 14 mai 2009 étaient un message lancé à la Fondation Planque de se montrer responsable et solidaire. En effet, les risques étaient grands à ce moment-là que le retrait d'une collection puisse entraîner d'autres. Dans l'intervalle la rapide conduite du processus du choix d'un nouveau site et le soutien très clair du Grand Conseil au crédit d'étude du mcba, les relations avec Mmes Pauli et Dubois ont pu être consolidées.

Si M. Fibicher a dit récemment (24 Heures du 22 septembre 2010) que le départ momentané de la Fondation Planque constituait un défi pour le mcba, cette déclaration exprime le fait que la focalisation quasi exclusive sur la Fondation Planque avait fait hésiter d'autres donateurs ou dépositaires potentiels de se mettre en avant.

*2. Comment le Conseil d'Etat pense-t-il combler le départ de la Fondation Planque et avec quels moyens financiers, la valeur de cette collection étant estimée à plus de 120 millions de francs ?*

Il convient de rappeler que le projet de nouveau mcba ne repose pas sur la seule éventualité de dépôt d'une collection privée prestigieuse l'Etat ne saurait justifier auprès du peuple vaudois un projet tel que

celui qui est proposé par cette seule perspective. Les richesses des collections du Musée justifient en elles-mêmes l'ambition de doter l'institution de structures nouvelles et adaptées aux exigences professionnelles actuelles en matière de conservation des collections, de politique de programmation et de médiation culturelle, que l'insertion du mcba dans le Palais de Rumine ne permet pas de réaliser.

Fort de l'expression d'une volonté politique claire de donner au mcba une importance et une place de niveau national et international, le Musée disposera d'un atout qu'il n'a pas aujourd'hui, tant pour attirer des donations ou des dépôts d'importance que pour obtenir des prêts d'œuvres majeures pour des expositions temporaires.

Le départ de la collection Planque ne provoque aucun manque financier ni pour l'Etat de Vaud ni pour le Musée. Si sa valeur dans les estimations du marché actuel de l'art est grande, c'est sa valeur artistique qui fait tout son intérêt, et c'est cela avant toute autre considération qui peut faire regretter son départ pour l'étranger.

Il est opportun à ce stade de rappeler que l'accueil d'une telle collection nécessite, de la part de ceux qui la reçoivent (pour une durée limitée à renégocier) des investissements importants, tant en matière d'infrastructures qu'en matière de coûts d'exploitation. Le canton de Vaud assurait pleinement ces perspectives avec le projet de nouveau mcba.

*3. Où en sont les tractations évoquées avec d'autres fondations, en particulier les fondations Ernest Dubois et Toms Pauli, concernant leur éventuelle insertion dans le projet du Musée cantonal des Beaux Arts sur le site des halles CFF ?*

Il s'agit de faire la distinction entre la Fondation Toms Pauli, fondation de droit privée créée par le Conseil d'Etat pour lui confier la gestion de collection de tapisseries anciennes et d'œuvres textiles contemporaines, propriétés du canton, et les collections privées de Mesdames Alice Pauli et de Suzanne Dubois.

Les collections de la Fondation Toms Pauli seront abritées dans le bâtiment dédié au Musée cantonal des Beaux-Arts comme indiqué dans l'EMPD 303 de mai 2010 (page 17), et confirmé dans le cahier des charges remis aux bureaux d'architecture participant au concours (publié sur le site [www.mcba.ch](http://www.mcba.ch)) sous "Futur musée". Les collections de la Fondation Toms Pauli, dont la qualité est reconnue au niveau international, constituent un apport majeur.

Quant à Mmes Pauli et Dubois, avec qui M. Fibicher entretient un contact régulier, elles font également partie du groupe de concertation. Elles suivent l'évolution du projet avec intérêt et enthousiasme et font dépendre leur décision définitive quant à une donation de leur collection au mcba ou un dépôt à long terme de l'octroi du crédit d'ouvrage.

*4. Le départ de la collection Planque diminuant considérablement le rayonnement du futur musée, de l'avis des experts, n'est-ce pas le dernier moment de revoir le site prévu et l'ampleur de l'investissement ?*

Les investissements prévus pour le mcba ne subissent aucune modification importante avec le départ de la collection Planque. Il faut préciser qu'une collection telle que celle-ci n'est jamais exposée de manière permanente dans son entier. Sa non-intégration ne remet pas en question les surfaces prévues, d'autres discussions avec des donateurs et des déposants potentiels étant, comme on l'a vu plus haut, en cours ou à venir. Le projet de mcba a été pensé avec rigueur et sans emphase, que ce soit dans ses potentiels d'espaces publics ou dans ses prévisions en matière d'espaces de stockage et de locaux techniques.

Le rayonnement du futur mcba n'est pas diminué comme il a été précisé plus haut, il reposait et repose sur des perspectives et des ambitions qui ne se limitaient pas à une seule collection, aussi prestigieuse soit-elle.

*5. N'est-ce pas le dernier moment de revenir à une alternative plus raisonnable, en étudiant par*

*exemple sérieusement la solution proposée par les architectes Jean-Lou Rivier et Blaise Sahy lors du concours organisé pour le choix d'un nouveau site après l'échec de Bellerive ? Leur projet d'une nouvelle construction sur la place de la Riponne, vis-à-vis du Palais de Rumine, avait eu la faveur du jury du concours, mais pas celle du Conseil d'Etat. Au vu des derniers développements, le moment n'est-il pas venu de revoir ce choix ?*

Pour mémoire, le site lausannois "Halles CFF aux locomotives" faisait partie des trois recommandations du Groupe cantonal d'évaluation des sites. Le Conseil d'Etat a déjà eu l'occasion de développer le potentiel et les nombreux atouts d'un périmètre exceptionnel au cœur de la cité et des voies de communication ferroviaires tant nationales qu'internationales. Ces atouts se vérifient au fur et à mesure du bon avancement de l'étude du projet, de même que lors des présentations et visites du site. Ce choix est renforcé aujourd'hui par l'impulsion donnée par le Conseil fédéral aux travaux d'agrandissement de la gare et du nœud ferroviaire de Lausanne.

En outre, il convient de souligner que le choix du site répond à l'objectif prioritaire d'un nouveau mcba tout en permettant un développement plus large et la création d'un pôle muséal et culturel. Ces deux aspects sont à la base du crédit d'étude adopté par le Grand Conseil et font l'objet respectivement du concours d'architecture de projet et du concours d'idée. La collaboration très positive entre les trois partenaires CFF – Ville de Lausanne et Etat de Vaud, l'avancement de l'étude conforme à sa planification, les exemples de musées à proximité d'infrastructures ferroviaires, l'intérêt manifesté pour le concours d'architecture et pour le projet en général, les besoins des collections existantes du mcba alliés à des perspectives de présentation, de conservation, d'acquisition, de dons et dépôts d'oeuvres sont autant de facteurs permettant de confirmer et d'encourager l'orientation prise. Celle-ci repose sur un objectif qu'il convient de travailler à long terme, de façon soutenue et continue.

En conclusion, le Conseil d'Etat estime qu'il n'y a pas lieu de remettre ce choix en question bien au contraire, il en confirme fortement l'opportunité et le bien-fondé.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 9 février 2011.

Le président :

*P. Broulis*

Le chancelier :

*V. Grandjean*